



Règlement L'Ultra Marin Golfe Tour 2024

Organisation

Toutes les épreuves de L'Ultra Marin Golfe Tour® sont organisées par l'Association de L'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan®, Association loi 1901 inscrite au Journal Officiel du 9 septembre 2004. Son siège social se situe au 39 quater rue Albert 1er, 56000 Vannes.

Obligations liées à ce règlement

L'inscription aux épreuves de L'Ultra Marin Golfe Tour® implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toutes les consignes et recommandations qui en découlent, avant, pendant, et après l'épreuve.

Épreuves

L'Ultra Marin Golfe Tour® est un circuit de plusieurs courses sur des communes autour du Golfe du Morbihan. En 2024, le circuit admet les étapes suivantes :

Étape 1 :

Lieu : Auray, Port de Saint Goustan

Date : Le 14 avril 2024 à partir de 9h

Étape 2 :

Lieu : Larmor-Baden, centre-ville

Date : Le 12 mai 2024 à partir de 9h



Étape 3 :

Lieu : Vannes, Esplanade Simone Veil

Date : Le 27 juin 2024 à partir de 19h

Les horaires de départ et les parcours sont susceptibles d'être modifiés en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité.

LE CONCEPT

Chaque étape propose 2 formats de course : L'UMGT Klassik ou L'UMGT 10K.

L'UMGT Klassik

L'UMGT Klassik se déroule en 3 phases : les qualifications, les demi-finales, et la finale. À chaque étape, ces 3 phases se déroulent de la façon suivante :

- *Les qualifications :*

Sur une boucle de 2km environ, à faire 2 fois, les coureurs s'élancent et doivent terminer dans les temps. Avant chaque départ de boucle, sur la base d'allure allant de 8 à 10kmh, l'organisation annonce un temps à respecter pour éviter l'élimination et continuer la course. Un temps de récupération et de ravitaillement sera donné aux coureurs après chaque boucle.

- *Les demi-finales :*

Sur la même boucle de 2km que celle empruntée pour les qualifications, les concurrents qualifiés s'élancent pour plusieurs tours de demi-finale. Après chaque boucle effectuée, une courte pause est faite, et 50% des hommes ainsi que 25% des femmes sont éliminés selon l'ordre d'arrivée. (Exemple : 100 hommes et 100 femmes s'élancent sur une boucle : 50 hommes et 75 femmes se qualifient pour la boucle de demi-finale suivante).

Le speaker annoncera avant le départ de chaque boucle de demi-finale le nombre précis de femmes et d'hommes à pouvoir passer à la boucle suivante. Après un certain nombre de boucles, le speaker annoncera le départ de la dernière boucle des demi-finales, qui verra se qualifier 10 hommes et 10 femmes en finale de la course.



- *La finale :*

Les finales hommes et femmes sont séparées, et s'effectuent sur une boucle réduite (400 m environ) et selon un format à élimination.

Elle se déroule selon la façon suivante : 10 coureurs s'élancent sur la boucle de 400m. À la fin de la boucle, le dernier concurrent à franchir la ligne est éliminé. Après une courte pause pour regrouper les 9 concurrents encore en course, ils s'élancent à nouveau pour 400m. Un autre coureur se voit éliminé à l'issue de cette boucle.

Les boucles se font donc jusqu'à avoir 2 coureurs au départ de la dernière boucle de la finale. Le grand gagnant est le premier concurrent à franchir la ligne d'arrivée.

L'UMGT 10K

L'UMGT 10K se déroule de la manière suivante et dans son intégralité, à chaque étape :

Sur une boucle de 10km ou 2 boucles de 5km, les concurrents s'élancent sur un parcours mesuré de 10km en ville. Les concurrents auront 1h30 maximum pour rallier l'arrivée.

Pendant la course, les concurrents pourront concourir au classement du plus combatif. Sur un tronçon chronométré du parcours, défini en amont de la course et communiqué aux coureurs, la femme et l'homme le plus rapide se classeront en tête du classement du plus combatif.

Le concept est susceptible de partiellement changer afin de garantir la meilleure expérience coureur possible. Ces changements seront communiqués au plus vite à tous les inscrits d'une étape.

Les maillots/classements distinctifs

À chaque étape, et de façon indépendante, les coureurs pourront s'affronter pour se classer dans différents classements, et obtenir ainsi un des maillots distinctifs. Le coureur en tête de chaque classement se verra remettre un maillot de couleur qu'il devra porter lors de l'étape suivante, s'il est présent. Des maillots distinctifs seront remis aux concurrents de L'UMGT Klassik et de L'UMGT 10K



Les maillots/classements distinctifs sont les suivants (pour chaque maillot, il y a un classement féminin et un classement masculin, à chaque étape) :

- **Le maillot de vainqueur** : coureur vainqueur d'un UMGT 10K ou UMGT Klassik.
- **Le maillot du plus combatif** : Pour L'UMGT Klassik, le coureur le plus rapide sur l'une des deux boucles de qualification remporte ce maillot. Pour L'UMGT 10K, c'est le concurrent qui aura le meilleur temps sur le tronçon chronométré qui remportera le maillot.
- **Le maillot du meilleur sénior** : coureur le mieux classé dans la catégorie plus de 45 ans
- **Le maillot du meilleur jeune** : UMGT 10K : coureur le mieux classé dans la catégorie 16-22 ans, UMGT Klassik : coureur le mieux classé dans la catégorie 18-22 ans,

Lorsqu'un concurrent remporte un classement/maillot distinctif, il remporte automatiquement une invitation pour participer aux étapes suivantes, sur le format de son choix.

Si un vainqueur d'un maillot/classement participe à une étape suivante du circuit, et peu importe sur quel format de course, le port de son maillot remporté précédemment est obligatoire.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Pour L'UMGT Klassik les inscriptions aux épreuves sont ouvertes à toutes personnes nées en 2006 ou avant (ou catégorie Junior), licenciées ou non.

Pour L'UMGT 10K, les inscriptions aux épreuves sont ouvertes à toutes personnes nées en 2008 ou avant (ou catégorie Cadet), licenciées ou non.

Procédure d'inscription

Toutes les inscriptions aux épreuves de L'Ultra Marin Golfe Tour® se feront en ligne sur la plateforme d'inscription Klikego, accessible via le site <https://www.ultra-marin.fr/golfetour>, sur la page de l'épreuve, à partir du 24 janvier à 12h.

Pour s'inscrire, les participants devront obligatoirement créer, s'ils n'en ont pas déjà un, un compte personnel sur la plateforme Klikego.



Les concurrents devront, pour compléter la procédure d'inscription, fournir une licence ou un certificat médical conforme (*cf paragraphe Certificat médical et licence*).

Pour les épreuves UMGT Klassik, pour des raisons de concept, l'inscription se fera de manière séparée entre les hommes et les femmes.

Clôture des inscriptions

Les inscriptions en ligne se clôtureront aux dates suivantes, sous réserve des places disponibles :

1^{ère} étape – Auray : Inscription du 24 janvier au jeudi 11 avril à 23h30

2^{ème} étape – Larmor-Baden : Inscription du 24 janvier au jeudi 9 mai à 23h30

3^{ème} étape – Vannes : Inscription du 24 janvier au mardi 25 juin à 23h30

Il sera possible de s'inscrire sur place jusqu'à 45 minutes avant le départ d'une étape, sous réserve de présenter un dossier complet au retrait des dossards.

Attention, en cas de course complète, il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

Certificat médical et licence

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),



- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Ces documents seront conservés par l'organisation pour une durée de 10 ans.

Attention : si votre dossier est incomplet et non validé par l'organisation pour une étape avant la clôture des inscriptions d'une étape, vous devrez impérativement le compléter lors du retrait des dossards. Si les pièces justificatives présentées ne sont pas bonnes, l'inscription ne pourra être prise en compte et sans possibilité de remboursement.

Les droits d'inscription

L'inscription à une étape de L'UMGT Klassik : 12,5€.

L'inscription à une étape de L'UMGT 10K : 12,5€.

Les montants indiqués ci-dessus sont en TTC (TVA 20% incluse) et ne comprennent pas les frais de dossier de la plateforme d'inscription Klikego qui s'élève à 1€.

Les tarifs sont indiqués en euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de la commande (TVA 20%). Tout changement du taux légal de TVA sera automatiquement répercuté sur le prix des produits. Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande du coureur passée.

Le paiement se fera uniquement par carte bancaire en ligne (paiement sécurisé).



Ce que comprend l'inscription

L'inscription à une des étapes de L'Ultra Marin Golfe Tour® comprend :

- Un dossard personnalisé, équipé d'une puce pour le suivi des courses.
- Un chronométrage individuel.
- Un ravitaillement solide et liquide.
- Présence d'une équipe médicale pour la sécurité des coureurs.
- Une médaille finisher.

Cession du dossard

Aucun transfert d'inscription ne sera autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Annulation de l'engagement par le concurrent

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement, à l'exception d'une raison médicale.

Lorsque les inscriptions pour une étape sont complètes, une bourse aux dossards sera ouverte. Les coureurs pourront remettre en vente leur dossard via cette bourse aux dossards. Ils seront remboursés intégralement de leur inscription en cas de rachat. Si le dossard n'est pas vendu avant la clôture des inscriptions de cette étape, alors son inscription sera annulée sans remboursement.

La bourse au dossard d'une étape prend fin à la clôture des inscriptions de cette même étape.

Annulation de l'engagement pour raison médicale.

Les concurrents pourront annuler leur inscription aux étapes de L'Ultra Marin Golfe Tour® selon les modalités suivantes :



Pour toutes les étapes : sur présentation d'un certificat médical entre la date d'ouverture des inscriptions et la date de clôture des inscriptions de l'étape pour laquelle le coureur est inscrit, un remboursement à hauteur de 100% sera effectué.

Passé ces dates, aucun remboursement ne sera effectué.

Les demandes d'annulation d'engagement devront être faites via l'adresse umgt@ultra-marin.fr

Les remboursements seront traités dans un délai de 2 mois maximum après la date des étapes.

Les frais de commission de la plateforme Klikego ne sont pas remboursés.

Annulation ou décalage de l'épreuve par l'organisateur ou en cas de force majeur

En cas d'annulation ou d'un décalage d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel de 60% des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement est fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation ou de décalage décidé moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, notamment par décision préfectorale, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Retrait des dossards

Étape 1 :

Lieu : Auray, Port de Saint-Goustan

Date : le 14 avril 2024 de 7h à 9h30

Étape 2 :

Lieu : Larmor Baden, centre-ville

Date : le 12 mai de 7h à 9h15

Étape 3 :

Lieu : Esplanade Simone Veil, Port de Vannes

Date : le 29 juin 2023 de 17h à 19h15



Chaque concurrent devra venir retirer personnellement son dossard qu'il devra obligatoirement porter pendant la course, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, et après émargement.

LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Les commissaires de L'UMGT Klassik

Les commissaires sont chargés de faire appliquer les règles pour le bon déroulement du concept des étapes. Ils sont les uniques décideurs du passage des coureurs aux tours suivants. En cas de non-respect de leur jugement des pénalités seront appliquées (*cf. paragraphe pénalités*).

Les cas spécifiques de qualification de L'UMGT Klassik

En cas d'égalité parfaite entre deux concurrents lors des boucles de demi-finale, ils sont qualifiés pour la boucle suivante sans départage.

En cas d'égalité parfaite entre deux concurrents à l'issue de la dernière boucle des demi-finales, les deux concurrents sont qualifiés pour la finale sans départage. Lors du premier tour de cette finale, les 2 derniers coureurs sont éliminés.

Lors de la finale, en cas d'égalité parfaite entre deux concurrents au passage sur la ligne d'arrivée, aucun des concurrents n'est éliminé et le tour est comptabilisé comme « blanc ». L'élimination se fera donc au tour suivant. Ce fonctionnement s'applique en cas d'égalités sur plusieurs tours de suite.

Le classement club

Le club le plus représenté sur les trois courses de L'Ultra Marin Golfe Tour® (Auray, Larmor-Baden et Vannes), sur le format UMGT Klassik et sur le format UMGT 10K inclus, se verra récompensé lors de la remise des prix de l'étape de Vannes.



SÉCURITÉ SUR LES PARCOURS

Le dossard

Le dossard contient la puce électronique servant au chronométrage. Pour une bonne détection de la puce, le dossard doit impérativement être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité durant toute la course. Il doit toujours être mis au-dessus de tout vêtement, le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Il revient aux participants de prévoir un système de fixation (épingles, brassière, sangle, porte dossard...) et de veiller à ce que le dossard soit correctement fixé.

Pénalités

L'organisation présente sur tout le parcours signalera tout manquement à ce règlement. Toute infraction sera susceptible d'entraîner l'application d'une pénalité suivant le barème ci-dessous :

Disqualification :

- Absence de dossard.
- Non-respect du parcours.
- Non-assistance à un concurrent en danger.
- Pollution ou dégradation des sites par un concurrent ou une personne non-inscrite accompagnant le coureur.
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation ou des équipes de bénévoles.
- Refus de se faire examiner par l'assistance médicale à tout moment de l'épreuve.
- État physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve.
- Non-respect des règles et du fonctionnement de la course.
- Non-respect des décisions prises par les commissaires.

Aucune réclamation ne pourra être faite suite à la disqualification d'un coureur par un membre de l'organisation.

Matériel obligatoire

Le matériel obligatoire comprend une tenue de sport et des chaussures de course à pied. Tous les vêtements doivent être à la taille du concurrent et sans modification.

En complément du matériel obligatoire, le participant est tenu de s'équiper personnellement en tenant compte des conditions météo (vêtements, protection solaire...), de ses propres difficultés. Les bâtons sont interdits sur l'ensemble des courses.

Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit impérativement prévenir l'organisation en contactant le numéro du référent abandon. **Ce numéro sera indiqué sur le dossard.** Le concurrent doit dès lors rendre son dossard à un membre de l'organisation, et sera définitivement considéré en abandon.

Un concurrent qui fait se déplacer des moyens médicaux à tort pour le prendre en charge, assumera les conséquences de cet acte si l'organisation n'est plus en capacité d'assurer la sécurité des autres concurrents.

Un concurrent qui ne prévient pas l'organisation de son abandon et quitte la course, agit sous sa propre responsabilité et non sous celle de l'organisation.

Secours

La sécurité médicale des coureurs sera assurée sur place par une équipe médicale. En cas de soucis physique, les concurrents pourront prévenir le bénévole le plus proche, qui préviendra les secours.

RÉSULTATS

Chronométrage

Le chronométrage de l'organisation sera assuré par la société Breizh Chrono, et sera la seule référence officielle. Le chronométrage et le classement sont obtenus à partir des puces électroniques placées sur le dossard.

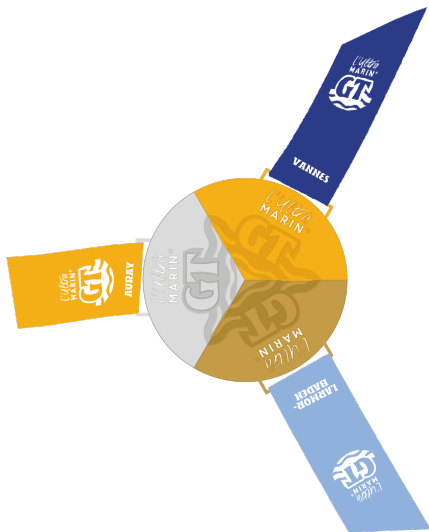
Les résultats seront disponibles sur le site internet www.ultra-marin.fr/golfetour ou sur la page Klikego du circuit.



Remise des prix

À chaque étape et sur chaque format, seront récompensés :

- Les trois premières femmes et les trois premiers hommes
- La et le meilleur sénior
- La et le meilleur jeune
- La et le plus combatif



Récompenses :

Tous les concurrents s'inscrivant à une des étapes se verront remettre une médaille à l'issue de leur participation (visuel ci-contre).

La médaille se découpe en 3 parties et se complète à chaque étape : Finir les 3 étapes permettent de compléter la médaille finale.

Réclamations

Toutes les réclamations doivent être formulées par mail à umgt@ultra-marin.fr dans les 10 jours après la fin des épreuves.

ASSURANCES

Les assurances à la charge des concurrents

Responsabilité civile :

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle de responsabilité civile. La responsabilité de l'association sera dérogée après un abandon ou une disqualification par l'organisation.

Les assurances à la charge de l'organisation

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

PROTECTION ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les concurrents s'engagent à respecter les chemins et routes qu'ils empruntent. Tous les déchets et emballages doivent être jetés dans les bacs prévus à cet effet.

Tout manquement sera sanctionné d'une disqualification du coureur.

DROIT À L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES

Lors de l'inscription, tous les concurrents abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.



Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés » « les participants sont informés que leurs résultats seront publiés sur le site internet www.ultra-marin.fr/golfetour et sur la plateforme d'inscription Klikego. Si un participant souhaite s'opposer à la publication de son résultat, il doit en informer expressément l'organisateur avec les moyens de communication mis à sa disposition ».

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française) et conformément au nouveau règlement sur la protection des données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Tout(e) participant(e) à L'Ultra Marin Golfe Tour® peut avoir accès aux données personnelles le concernant sur son espace Klikego disponible depuis le site www.ultra-marin.fr/golfetour.

Ces informations sont obtenues dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de L'Ultra Marin Golfe Tour® pour les besoins de l'organisation et pour communiquer à chaque participant avant, pendant ou après l'événement, toutes les informations liées à sa participation.

